

5. La situation en Sierra Leone

Vue d'ensemble

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu neuf séances et adopté deux résolutions et trois déclarations présidentielles concernant la situation en Sierra Leone. Ses membres ont entendu quatre exposés présentés par le Représentant exécutif du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) et quatre autres présentés par le Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix. La Présidente et la Procureure du Tribunal spécial pour la Sierra Leone ont présenté au Conseil des informations sur les dernières phases des travaux du Tribunal.

Lors des séances, les membres du Conseil se sont entretenus des préparatifs en vue des élections présidentielle, législatives et locales du 17 novembre 2012. Ils ont également débattu de la situation politique et des conditions de sécurité ainsi que des activités d'appui à la consolidation de la paix en Sierra Leone. Le mandat du BINUCSIL⁸⁹ a été prorogé à deux reprises, pour une année à la fois, la dernière prorogation courant jusqu'au 31 mars 2014⁹⁰.

En mai 2012, le Conseil de sécurité s'est rendu en Sierra Leone entre autres pays visités au cours de sa mission en Afrique de l'Ouest⁹¹.

Élections présidentielle, législatives et locales

Le 22 mars 2012, le Représentant exécutif du Secrétaire général et Chef du BINUCSIL a informé le Conseil de l'évolution du pays, soulignant qu'afin de consolider les « formidables progrès » accomplis par la Sierra Leone depuis la fin de la guerre civile, il était essentiel que la communauté internationale et le Conseil de sécurité maintiennent leur appui et leur vigilance, en accordant une attention particulière aux élections présidentielle, législatives et locales qui devaient se tenir le 17 novembre 2012. S'agissant des préparatifs à l'approche des élections, il a mis l'accent sur l'importance du dialogue entre le Gouvernement et les partis d'opposition et encouragé les hauts responsables politiques à se rencontrer et à aborder ouvertement les questions prêtes à controverse, ainsi

qu'à œuvrer de concert pour créer un climat propice à des élections justes, exempt d'actes d'intimidation et permettant à chaque citoyen de faire son choix sans crainte de représailles. Il a par ailleurs souligné la nécessité d'honorer les engagements énoncés dans le communiqué conjoint signé par les deux principaux partis politiques le 2 avril 2009, parmi lesquels la création d'une commission indépendante chargée de recevoir les plaintes déposées contre la police et l'appui de tous les partis politiques aux organes nationaux d'administration des élections. Saluant le travail accompli par l'Association des jeunes de tous les partis politiques (All Political Parties Youth Association) et l'Association des femmes de tous les partis politiques (All Political Parties Women's Association), il a insisté sur le rôle que jouaient les initiatives transpartisanes en vue de prévenir l'éruption de la violence et de faire prendre conscience de la nécessité de renforcer le rôle des femmes en politique⁹².

S'inspirant des conclusions de sa visite en Sierra Leone en janvier 2012, le Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix a axé son exposé sur la tenue imminente des élections, les obstacles régionaux à la consolidation de la paix et le processus de transition. Il a noté que les préparatifs techniques et financiers en vue des élections allaient bon train, mais fait remarquer qu'il fallait promouvoir un dialogue plus franc entre les partis politiques et les institutions électorales nationales. Ayant engagé les dirigeants politiques à montrer leur attachement à un débat politique libre, juste et pacifique et exhorté les partis politiques à s'acquitter de leurs engagements en vertu du communiqué conjoint de 2009, il a ajouté que la mise en place d'un environnement politique favorable devrait figurer en tête des priorités du BINUCSIL. Constatant que le Secrétaire général avait commencé récemment à se concentrer davantage sur les menaces transnationales à la paix et à la sécurité, il a néanmoins estimé qu'il fallait en faire plus. Il a dit en outre que le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest jouait un rôle clef dans ce domaine, de sorte que le Conseil de sécurité devait continuer à lui apporter son ferme soutien⁹³.

Le représentant de la Sierra Leone a mis en lumière l'attachement de son gouvernement à la consolidation de la paix et son intention d'entretenir

⁸⁹ Pour plus d'informations sur le BINUCSIL, voir la section II (Missions politiques et missions de consolidation de la paix) de la dixième partie.

⁹⁰ Résolutions 2065 (2012) et 2097 (2013).

⁹¹ Pour plus d'informations sur la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest, voir la section 34 (Mission du Conseil de sécurité) de la première partie.

⁹² S/PV.6739, p. 2 à 5.

⁹³ Ibid., p. 6.

des rapports avec toutes les parties prenantes en vue d'approfondir le dialogue politique et l'engagement collectif en faveur d'élections pacifiques, libres, régulières, transparentes et crédibles. Il a souligné l'attachement du Gouvernement à la gouvernance démocratique et au maintien de l'indépendance des institutions démocratiques, notamment la Commission électorale nationale, la Commission d'enregistrement des partis politiques et la Commission indépendante des médias. Il a noté que la Commission électorale nationale jouait un rôle directeur dans le processus d'inscription sur les listes électorales au moyen du système biométrique et dans l'examen et la réforme des lois électorales⁹⁴.

Le 11 avril 2012, le Conseil a adopté une déclaration de sa présidente dans laquelle il s'est redit favorable à la poursuite de l'action menée pour consolider la paix en Sierra Leone et a invité tous les partis politiques à participer de façon constructive à un dialogue franc et ouvert et à redoubler d'efforts pour instaurer un climat propice à la tenue d'élections pacifiques, transparentes, libres et régulières. Il a invité les dirigeants des partis politiques à prendre des mesures destinées à créer un climat de confiance entre les différents partis, à inciter leurs militants à participer à la vie politique et à renoncer à la violence, à faire respecter les procédures régulières et à veiller à l'application des recommandations énoncées dans le communiqué commun qu'ils avaient publié le 2 avril 2009⁹⁵.

Le 11 septembre 2012, au cours de son exposé, le Représentant exécutif du Secrétaire général a déclaré que les travaux du BINUCSIL portaient principalement sur la préparation des élections du 17 novembre 2012. Il a fait savoir que d'importants aspects des préparatifs, dont l'opération d'inscription biométrique des électeurs, avaient été menés à bien et que d'autres, tels que l'achat de matériel sensible, étaient en cours. Il a ajouté que les 10 partis politiques enregistrés, ainsi que d'autres acteurs importants, avaient signé une déclaration le 18 mai 2012 par laquelle ils s'engageaient à tenir des élections libres, régulières et pacifiques, et qu'aucun cas de violence politique ne s'était produit depuis. Tout en se félicitant de l'évolution positive de la situation dans le pays, il a prévenu qu'il fallait continuer à accorder de l'attention à la promotion d'un dialogue constructif et d'une confiance mutuelle entre les acteurs politiques, à l'établissement de la confiance dans le secteur de la sécurité, à l'amélioration de la communication et du

dialogue entre la Commission électorale nationale et les partis politiques et à la gestion du rôle des médias⁹⁶.

Au cours de son exposé, le Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix a affirmé que les mécanismes logistiques et financiers nécessaires en vue des élections étaient déjà en place mais que le principal défi était d'ordre politique. Il a fait savoir que la Commission avait l'intention de se rendre en Sierra Leone en octobre 2012 pour évaluer la situation et que, à cette occasion, elle insisterait sur la nécessité de poursuivre un dialogue inclusif et de donner suite aux engagements énoncés dans le communiqué conjoint de 2009 et la déclaration politique de mai 2012. Il a fait remarquer qu'il conviendrait de se pencher pendant la période postélectorale sur plusieurs des obstacles restants à la consolidation de la paix, en particulier le chômage chez les jeunes, la corruption et la criminalité transnationale⁹⁷.

Le représentant de la Sierra Leone a affirmé que le Gouvernement continuerait de faire preuve d'une ferme volonté face aux actes de violence politique et que les auteurs de violences seraient traduits en justice. Il a exhorté le Conseil de sécurité et l'ONU en général à continuer d'appuyer sans réserve le processus électoral en cours, les élections de 2012 constituant un test crucial pour la consolidation de la paix, de la sécurité et de la démocratie en Sierra Leone. Il a également engagé instamment l'ONU et les partenaires internationaux à continuer à aider le Tribunal spécial pour la Sierra Leone⁹⁸.

Le 12 septembre 2012, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2065 (2012), dans laquelle il s'est félicité des efforts déployés pour préparer les élections présidentielle, législatives et locales du 17 novembre 2012 et souligné à quel point ces élections étaient une étape décisive de la consolidation de la paix en Sierra Leone. Il a prié le BINUCSIL de continuer à aider le Gouvernement sierra-léonais ainsi que les institutions électorales, les institutions de promotion de la démocratie et les institutions de sécurité à préparer et organiser les élections. Il a prié également le BINUCSIL de soutenir les efforts de prévention et d'atténuation des conflits, y compris en favorisant le dialogue entre l'ensemble des partis politiques, le Gouvernement et les parties prenantes intéressées.

Le 30 novembre 2012, le Conseil a publié une déclaration de son président dans laquelle il félicitait la

⁹⁴ Ibid., p. 7 et 8.

⁹⁵ S/PRST/2012/11.

⁹⁶ S/PV.6829, p. 2 à 4.

⁹⁷ Ibid., p. 5.

⁹⁸ Ibid., p. 6 à 8.

Sierra Leone d'avoir organisé et mené à bien les élections présidentielle, législatives, locales et de district. Il a demandé à tous les partis politiques et à tous les candidats d'accepter les résultats des élections et de coopérer avec le Gouvernement dans un esprit constructif par le dialogue et la réconciliation nationaux. Il a souligné l'importance de ces élections et de l'acceptation, par le plus grand nombre, de leurs résultats, qui constituaient un jalon majeur sur la voie de la consolidation de la paix en Sierra Leone. En outre, il a rappelé qu'il avait prié le Secrétaire général de dépêcher une mission d'évaluation technique interinstitutions, chargée notamment de lui présenter avant le 15 février 2013 des propositions détaillées et un calendrier pour la relève, le retrait et le désengagement du BINUCSIL⁹⁹.

Tribunal spécial pour la Sierra Leone

Le 9 octobre 2012, la Présidente du Tribunal spécial pour la Sierra Leone a présenté au Conseil les travaux et les réalisations du Tribunal. Elle a cité une enquête nationale indépendante réalisée en Sierra Leone et au Libéria, qui avait montré que 91 % des Sierra-léonais et 78 % des Libériens estimaient que le Tribunal spécial avait contribué à l'instauration de la paix dans leur pays, ajoutant que le mérite en revenait au ferme engagement du Conseil en faveur du Tribunal et de son travail. Elle a déclaré qu'il s'agissait du premier tribunal financé par l'ONU dont les travaux s'effectuaient sur le territoire même où de graves violations du droit international humanitaire avaient été commises. Elle a également souligné le caractère inédit de sa jurisprudence, le Tribunal ayant été le premier à reconnaître dans le mariage forcé un crime contre l'humanité et dans la violence sexuelle une forme de terrorisme, et le premier à faire jurisprudence sur le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats. Elle a déclaré que le Tribunal achèverait sous peu l'examen de l'affaire Charles Taylor, sa dernière affaire, et effectuerait ensuite la transition vers le mécanisme appelé à exercer ses fonctions résiduelles puis cesserait ses activités. Il serait le premier tribunal pénal international à le faire. Elle a insisté sur l'importance du Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone et affirmé que l'appui du Conseil de sécurité serait essentiel¹⁰⁰.

La Procureure du Tribunal spécial pour la Sierra Leone a déclaré au cours de son exposé que, malgré les difficultés auxquelles ce dernier avait fait face pendant ses 10 années d'existence, en particulier en matière de

mise en accusation, de dotation en personnel et de protection des témoins, il avait néanmoins joué un rôle clef dans la poursuite de criminels de guerre. Elle a souligné que la sécurité des témoins demeurerait un défi considérable et qu'il était vital que le Tribunal spécial résiduel dispose de moyens financiers suffisants pour protéger les témoins et ceux qui couraient un risque du fait des dépositions de témoins¹⁰¹.

La représentante de la Sierra Leone a dit que le Tribunal avait réussi à atteindre les objectifs qui lui avaient été fixés, qu'il avait contribué considérablement à la justice pour les femmes et avait établi dans la jurisprudence pénale internationale les fondements permettant de qualifier de crimes punissables les actes de mariage forcé, de violence sexuelle et de recrutement et d'utilisation d'enfants soldats pendant un conflit. Soulignant qu'il importait que le Tribunal mène à bien son mandat et ses tâches résiduelles, elle a prié la communauté internationale de lui maintenir son appui et de lui accorder des moyens suffisants¹⁰².

Les intervenants ont dit leur satisfaction à l'égard du travail accompli par le Tribunal spécial et de ses contributions à la justice pénale internationale, à l'état de droit et au maintien de la paix et de la sécurité en Sierra Leone et dans la région¹⁰³. Ils attendaient avec intérêt le couronnement de ses travaux et sa transition vers le Tribunal spécial résiduel, et appelaient la communauté internationale à maintenir son appui financier¹⁰⁴.

À la même séance, le Conseil a publié une déclaration de son président dans laquelle il a réaffirmé qu'il soutenait fermement le Tribunal spécial et salué les progrès accomplis. Sachant qu'un certain nombre de fonctions devraient continuer d'être exercées une fois que le Tribunal aurait cessé ses activités, il a exhorté la communauté internationale à continuer d'apporter son appui au Tribunal spécial à l'heure où celui-ci entamerait la phase finale de ses travaux¹⁰⁵.

Transition du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone

Le 13 mars 2013, le Représentant exécutif du Secrétaire général a présenté un exposé au Conseil sur

⁹⁹ S/PRST/2012/25.

¹⁰⁰ S/PV.6844, p. 2 à 4.

¹⁰¹ Ibid., p. 4 à 7.

¹⁰² Ibid., p. 7 et 8.

¹⁰³ Ibid., p. 10 et 11 (Allemagne), p. 11 (Pakistan, Togo), p. 13 et 14 (Fédération de Russie, Colombie) et p. 18 (Guatemala).

¹⁰⁴ Ibid., p. 9 (Royaume-Uni), p. 12 (Togo) et p. 16 (États-Unis).

¹⁰⁵ S/PRST/2012/21.

l'évolution de la situation dans le pays et déclaré que, compte tenu des progrès accomplis par la Sierra Leone et par le BINUCSIL dans l'exécution de son mandat, il convenait de commencer à reconfigurer la mission et de transférer progressivement les responsabilités à l'équipe de pays des Nations Unies et au Gouvernement. Dans l'intervalle, le BINUCSIL continuerait de s'acquitter de trois tâches résiduelles essentielles, à savoir : la prévention des conflits et l'appui à la médiation dans le cadre du processus de révision de la Constitution ; l'appui à la réforme du secteur de la sécurité ; l'appui au renforcement des institutions de promotion et de protection des droits de l'homme. Soulignant que les ressources techniques et financières seraient essentielles pour faire en sorte que le passage de témoin se fasse en douceur, il a demandé à la Commission de consolidation de la paix et aux partenaires internationaux de maintenir leur appui¹⁰⁶.

Le Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix a fait savoir qu'au cours de sa visite en Sierra Leone en février 2013, la Commission avait constaté que, si de nombreuses activités du BINUCSIL pouvaient être confiées à d'autres acteurs, le dialogue et la coopération politiques restaient nécessaires dans un certain nombre de domaines. Il a noté que de nombreuses parties prenantes avaient insisté sur l'importance de l'aide apportée par le BINUCSIL au processus de révision constitutionnelle et au secteur de la sécurité. Il a déclaré que la Commission tournerait son attention vers le soutien au processus de transition, y compris en plaidant pour l'octroi des ressources nécessaires afin de combler les lacunes engendrées par le départ du BINUCSIL¹⁰⁷.

Le représentant de la Sierra Leone a confirmé que son gouvernement était prêt à collaborer avec les Nations Unies, la Commission de consolidation de la paix et ses partenaires de développement pour mettre en œuvre un processus de transition qui permette de passer sans heurt du BINUCSIL à un système traditionnel de coordonnateur résident des Nations Unies. Il a appelé à une gestion prudente du processus de transition qui tienne dûment compte de ses répercussions à court et à long terme sur les acquis obtenus jusque-là en Sierra Leone. Il a affirmé que son gouvernement ne souhaitait pas que le pays demeure inscrit à l'ordre du jour du Conseil indéfiniment, mais qu'il estimait nécessaire que le Conseil fonde ses décisions sur la situation qui régnait en Sierra Leone¹⁰⁸.

Le 26 mars 2013, le Conseil a adopté la résolution 2097 (2013), par laquelle il a prorogé le mandat du BINUCSIL pour une dernière période d'un an, jusqu'au 31 mars 2014. Il a notamment engagé le BINUCSIL, le Gouvernement sierra-léonais et les partenaires bilatéraux et multilatéraux à créer un groupe directeur de la transition chargé de définir les contours du soutien de la communauté internationale à la Sierra Leone concernant le transfert des fonctions résiduelles après le retrait du BINUCSIL. Le représentant de la Sierra Leone, s'exprimant après le vote, a exprimé la gratitude de son gouvernement et assuré le Conseil de sa détermination à mettre pleinement en œuvre la résolution¹⁰⁹.

Le 18 septembre 2013, le Représentant exécutif du Secrétaire général a présenté au Conseil les avancées réalisées dans la mise en œuvre du plan de transition et de sortie en vue du retrait total de la mission au 31 mars 2014, notant que celle-ci progressait et que tout était prêt pour que le retrait s'effectue dans les délais prévu. Il a ajouté que l'équipe de pays des Nations Unies avait intensifié ses efforts en vue d'achever l'élaboration d'un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2015-2020. Il a fait savoir que la Sierra Leone avait engagé des projets d'envergure, tels que le programme de développement du pays – le Programme pour la prospérité – et un exercice de révision constitutionnelle¹¹⁰.

Le Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix s'est concentré dans son intervention sur la transition du BINUCSIL, le Programme pour la prospérité de la Sierra Leone, ainsi que l'avenir de l'engagement de la Commission. Soulignant l'importance des enjeux auxquels la Sierra Leone faisait face dans le cadre du processus de consolidation de la paix, il a déclaré que le retrait du BINUCSIL devait être considéré comme une transformation du soutien international, et non pas comme son aboutissement. S'agissant de la réduction des activités de la Commission de consolidation de la paix, il a dit qu'une stratégie de transition était en cours d'élaboration et que le Conseil serait consulté au début de 2014¹¹¹.

Le représentant de la Sierra Leone a déclaré que son gouvernement appuyait le retrait du BINUCSIL. Il a ajouté que l'examen de l'engagement de la Commission de consolidation de la paix était le signe d'une amélioration des conditions de sécurité dans le

¹⁰⁶ S/PV.6933, p. 2 à 4.

¹⁰⁷ Ibid., p. 4 à 6.

¹⁰⁸ Ibid., p. 6 à 9.

¹⁰⁹ S/PV.6942, p. 2.

¹¹⁰ S/PV.7034, p. 2 à 4.

¹¹¹ Ibid., p. 4 et 5.

pays. Pour ce qui était de la mise en œuvre du Programme pour la prospérité, il a exhorté la communauté internationale à continuer d'appuyer le processus de développement, notamment en favorisant les investissements étrangers et en soutenant les

principales institutions du pays dans le domaine de la gouvernance ainsi que les établissements d'enseignement¹¹².

¹¹² Ibid., p. 6 et 7.

Séances : la situation en Sierra Leone

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstention)</i>
S/PV.6739 22 mars 2012	Rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) (S/2012/160)		Sierra Leone (Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale)	Représentant exécutif du Secrétaire général et Chef du BINUCSIL, Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix	Tous les invités	
S/PV.6748 11 avril 2012	Rapport du Secrétaire général sur le BINUCSIL (S/2012/160)					S/PRST/2012/11
S/PV.6829 11 septembre 2012	Neuvième rapport du Secrétaire général sur le BINUCSIL (S/2012/679)		Sierra Leone	Représentant exécutif du Secrétaire général, Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix	Tous les invités	
S/PV.6831 12 septembre 2012	Neuvième rapport du Secrétaire général sur le BINUCSIL (S/2012/679)	Projet de résolution présenté par le Royaume-Uni (S/2012/698)	Sierra Leone		Sierra Leone	Résolution 2065 (2012) 15-0-0
S/PV.6844 9 octobre 2012			Sierra Leone (Vice-Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale)	Présidente du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, Procureure du Tribunal spécial pour la Sierra Leone	Tous les membres du Conseil ^a et tous les invités	S/PRST/2012/21

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstention)</i>
S/PV.6876 30 novembre 2012			Sierra Leone		Sierra Leone	S/PRST/2012/25
S/PV.6933 13 mars 2013	Dixième rapport du Secrétaire général sur le BINUCSIL (S/2013/118)		Sierra Leone (Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale)	Représentant exécutif du Secrétaire général, Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix	Tous les invités	
S/PV.6942 26 mars 2013	Dixième rapport du Secrétaire général sur le BINUCSIL (S/2013/118)	Projet de résolution présenté par l'Australie, le Luxembourg, le Maroc, le Royaume-Uni, le Rwanda et le Togo (S/2013/181)	Sierra Leone		Sierra Leone	Résolution 2097 (2013) 15-0-0
S/PV.7034 18 septembre 2013	Onzième rapport du Secrétaire général sur le BINUCSIL (S/2013/547)		Sierra Leone (Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale)	Représentant exécutif du Secrétaire général, Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix	Tous les invités	

^a L'Inde était représentée par le Ministre d'État aux affaires étrangères.